

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 24, Op der Heelt à Eschdorf se caractérise comme suit :

Située dans la localité d'Eschdorf, l'ancienne ferme au n°24, op der Heelt se compose d'une maison d'habitation flanquée sur ces deux côtés par des annexes agricoles. Les différents bâtiments sont implantés autour d'une cour et forment un complexe en forme de « U » (TYP).

L'ensemble se situe le long de la rue op der Heelt à Eschdorf et est implanté en perpendiculaire par rapport à la rue. Cette ferme marque cet endroit du village par son implantation et par son ampleur et est un très bel exemple de ce type de bâti. Sur le premier plan cadastral (Urkadaster) de 1828, un des bâtiments est déjà inscrit, les autres parties ont été érigées plus tard. On peut toutefois conclure que l'ensemble a été érigé au tournant du XIXe au XXe siècle, vu sa composition architecturale.

La façade principale du corps de logis, qui se trouve sur le côté du mur gouttereau, s'élève sur deux niveaux et se divise en trois travées d'ouvertures, surmontée d'une toiture à croupettes qui est percée d'un pignon traversier du côté principal. La façade du corps de logis est divisée de manière symétrique est bien proportionnée, typique pour ce style. Les encadrements harpés des baies rectangulaires sont basés sur des appuis avec consoles (PDR). La façade postérieure est identique à celle de la façade principale, uniquement le pignon traversier a été enlevé au fil du temps.

Les façades des annexes sont percées de diverses petites ouvertures typiques pour des dépendances agricoles, correspondant aux différentes fonctions. Les ouvertures présentent diverses tailles et formes. La grande grange se distingue par sa volumétrie et par l'élément de la rampe « Scheierbréck », qui se trouve sur le côté postérieur d'une des annexes. Cet élément est typique pour l'architecture traditionnelle de l'Oesling et qui devient de plus en plus rare de nos jours (RAR/TLP).

Le corps de logis est bien préservé est présente encore maints éléments historiques. Les éléments comme le terrazzo dans le couloir, le carrelage mural, l'escalier en bois, les portes avec chambranles en bois, le revêtement des sols en parquet, les plafonds en stuc, le fumoir (Haascht) de même que sa structure historique sont encore conservés (AUT).

L'ancienne ferme est un témoin de l'histoire rurale d'Eschdorf et présente un volume traditionnel et caractéristique pour sa période de réalisation. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), typologie (TYP).

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 24, Op der Heelt à Eschdorf (no cadastral 321/5660).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Christine Muller, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 9 décembre 2020